

Et généralement comme ledit chasteau se poursuit et comporte avec son pourpris et toutes ses dépendances et appartenances sans aucune exception ny réservation.

Laditte esglize collégiale de la Magdelainne, fondée par les prédécesseurs dudit seigneur duc, barons dudit Vitré, d'un beau et célèbre chapittre érigé à l'instar de celui de la Sainte Chapelle de Paris, composé de la dignité d'un trésorier cheff dudit chapitre et de douze chanoines, d'un maistre de psaume avec des coristes, d'un sacristain, d'un diacre et de plusieurs chapellains et chapellainie.

De laquelle dignité de trésorier et desdits chanoines et chapellains et chapellainage de laditte esglize collégiale, ledit seigneur duc de la Trémoille, baron dudit Vitré, est en possession, et luy appartient, comme à ses prédécesseurs, d'en pourvoir de plein droit, comme estant patron fondateur et dotateur de laditte esglize et chapitre; dans la grille, et spécialement au cœur d'icelle, sont les tombeaux de ses prédécesseurs barons dudit Vitré, eslevés à hauteur de ceinture et construits de pierre de marbre avec leurs figures en bosses et relieff sur iceux, les escussons de leurs armes tant en bosses qu'en peintures aux voustes et arcades principales de laditte esglize et aux vitres et ceintures, et en plusieurs endroits d'icelle<sup>1</sup>.

Auquel chœur et chancel de laditte esglize ledit seigneur a droit d'enfeu et de sépulture prohibitif à tous autres, et aucune personne n'y peut être enterrée ny inhumée que par son expresse permission et consentement, et les domestiques desdits seigneurs, barons dudit Vitré, sont en possession immémoriale, par concession desdits seigneurs, d'estre enterrés et inhumés dans la nef de laditte esglize sans payer aucun droit audit chapitre.

A laquelle esglize collégiale, joignant icelle vis-à-vis le grand autel du costé de l'évangille, il y a une belle chapelle ou oratoire, nommée la chapelle de Sainte-Marthe, bastie d'une même construction et au mesme temps que laditte esglize, y ayant dans la muraille deux grandes fenestres et ouvertures à costé dudit grand autel, par lesquels les seigneurs barons dudit Vitré peuvent, quand bon leur semble, entendre la messe et le divin service qui est célébré dans ladite esglize; dans laquelle chapelle il y a aussi un autel pour y célébrer la messe, et une ancienne tribune pour placer lesdits seigneurs, avec une cheminée pour leur commodité au temps d'hiver.

A laquelle chapelle lesdits seigneurs barons ont coustume d'aller de leur chasteau par le cloître de laditte esglize collégiale, quand bon leur semble; mais, pour plus grande commodité, ils en ont encore fait bastir

<sup>1</sup> Cette église renfermait donc des mausolées magnifiques et était richement décorée de peintures et de vitraux.